

# La CNT, pas un syndicat ?

## Bin si, un syndicat de combat !

La CNT (Confédération Nationale du Travail) est une confédération syndicale fondée à Paris en décembre 1946

- par des militants de la CGT et d'anciens résistants refusant la mainmise du PCF sur la CGT,
- par des militants de la CGT-SR (organisation issue de la CGT-U et interdite pendant la guerre),
- par des exilés de la CNT espagnole fuyant le franquisme.

La CNT est une confédération reconnue par le Ministère du travail. Sur le plan national, la CNT, ce sont des dizaines de sections déclarées et reconnues entre autres dans les crèches People & Baby, chez ISS nettoyage, dans le groupe Casino, à la Cinémathèque française, à la FNAC, au journal l'Humanité... Nombreuses sont ces sections qui ont fait plus de 10% aux élections professionnelles et sont donc représentatives en vertu de la loi n° 2008-789 du 20 août 2008.

Dans le Nord Pas-de-Calais, parmi les syndicats déclarés auprès de la mairie de Lille, y sont affiliés le syndicat des travailleurs de l'industrie et des services (STIS 59) et le syndicat santé-social-éducation-culture (SSEC 59/62).

Dans toute la région, des sections syndicales CNT existent et bénéficient de l'exercice du droit syndical, par exemple à Sévelnord (industrie automobile - groupe PSA), à Pôle Emploi, chez Triselec, à l'université de Lille 1, à Médiapole, à la mairie de Pérenchies, dans l'Éducation Nationale (où le syndicat CNT-SSEC 59/62 est partie prenante de l'intersyndicale académique CGT-FSU-SUD-CNT-FO-UNSA),...

A Béthune, la CNT dispose de locaux dans la Bourse du Travail aux côtés de la CGT, de FO, de la CFDT et de la CGC. Elle y est également invitée aux réunions de l'intersyndicale éducation et de l'intersyndicale interprofessionnelle.

Pourtant, les dirigeants lillois de la CGT - mais aussi de la CFDT et de FO - s'échinent à contester à la CNT le statut d'organisation syndicale. Depuis des années, la CNT réclame d'être invitée aux réunions intersyndicales interprofessionnelles et/ou au tirage au sort organisé pour déterminer la place des cortèges syndicaux dans les manifestations interprofessionnelles, mais la CGT s'y est toujours fermement opposée sans apporter d'autres arguments que le récurrent "*la CNT n'est pas une organisation syndicale*". C'est aussi pour cette raison que la CNT ne dispose pas de locaux à la Bourse du Travail de Lille. Petit rappel des faits... En 1997, la CNT a demandé à la mairie de Lille l'obtention de locaux à la Bourse du Travail. La mairie a répondu favorablement à cette demande, mais s'est heurtée à l'opposition forcée des dirigeants CGT, CFDT et FO. En 2007, la mairie a intégré la CNT aux plans de la nouvelle Bourse du Travail qui verra le jour à Fives sur le terrain de l'ancienne usine FCB. La CNT a participé à la première réunion de concertation. Puis, devant l'opposition des dirigeants CGT, CFDT et FO, la CNT n'a pas été invitée aux réunions suivantes et l'obtention d'un local au sein de ce futur bâtiment n'est plus à l'ordre du jour.

Alors certes, la CNT est une confédération syndicale différente, dynamique et omniprésente dans les luttes. Ses principes, ses pratiques et son mode de fonctionnement en font une organisation révolutionnaire redoutée. Totalement contrôlée par sa base, elle ne connaît ni bureaucratie ni directions syndicales permanentes et inamovibles, ni compromissions toujours faites sur le dos des salariés. Enfin, la CNT est farouchement attachée à l'indépendance du syndicat vis-à-vis des organisations politiques (par exemple, à la CNT, un adhérent ne peut pas avoir de mandat syndical si, par ailleurs, il a un mandat dans une organisation politique).

CNT, 32 rue d'Arras, 59000 Lille

Tél : 03 20 56 96 10 - Mail : [ur59-62@cnt-f.org](mailto:ur59-62@cnt-f.org) - Site : [www.cnt-f.org/59-62](http://www.cnt-f.org/59-62)

